



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

Cabinet du Préfet

Service régional et départemental de la Communication Interministérielle

03.80.44.64.44

21 février 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

VOL DE MATERIEL SUR LES CHANTIERS

À l'initiative du Préfet de la région Bourgogne, Préfet de la Côte-d'Or, une réunion s'est tenue en Préfecture hier, jeudi 20 février 2014, rassemblant autour du directeur de cabinet du Préfet et de Mme le procureur de la République, le Président de la Fédération française du bâtiment de la Côte d'Or et les services de gendarmerie et de police au sujet de la prévention et de la répression des vols sur les chantiers.

Face au constat partagé par tous les acteurs, les pistes suivantes ont été dégagées :

Prévention :

- Incitation à une meilleure protection des chantiers par les professionnels.
- Développement des relations entre la profession et les « référents sûreté » (il existe un spécialiste police et un spécialiste gendarmerie en charge de conseiller et orienter les professionnels en matière de sécurisation des sites).
- Identification par la profession des chantiers sensibles au moyen d'une « fiche navette » simplifiée à destination des forces de l'ordre. Cette fiche fait partie des bonnes pratiques soulignées par le protocole Ministère de l'Intérieur/Fédération française du bâtiment du 29 janvier 2013.
- Incitation des maîtres d'ouvrage à inclure dans leur cahier des charges un lot « zéro » dédié aux mesures de sûreté pour l'ensemble du chantier (barrières, éclairage, alarmes, caméras, moyens de protection divers, etc.).

Répression :

- Incitation des professionnels à déposer plainte systématiquement.
- Coordination renforcée des enquêteurs Police nationale/Gendarmerie nationale, contre les réseaux organisés et le recel (en particulier sur Internet et les sites de ventes d'objets d'occasion).

Les acteurs présents ont convenu d'échanger des informations régulièrement, et de faire le point sur ce plan d'action à intervalles réguliers.

Ces mesures enrichissent une convention existante entre le Préfet de la Côte-d'Or, le procureur de la République et plusieurs fédérations professionnelles dont la Fédération française du bâtiment de la Côte-d'Or, visant à lutter contre le vol et le recel de métaux, signée le 2 décembre 2011 (vigilance dans l'achat au détail, réseaux d'alertes mis en place, mesures de prévention, etc.).